

EXEMPLAIRES D'ARCHIVES

FILE COPY

A retourner / Return to Distribution C.111

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/13760
23 janvier 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 17 JANVIER 1980 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'ITALIE AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les neuf Etats membres de la Communauté européenne ont publié le 15 janvier 1980 à Bruxelles la déclaration suivante sur la situation en Afghanistan :

"Les ministres des affaires étrangères des neuf Etats membres de la Communauté européenne ont concentré leur attention sur la crise que traverse l'Afghanistan, à la lumière des événements tragiques qui se déroulent dans ce pays, du débat au sein du Conseil de sécurité, et de la résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Les ministres des Neuf ont réaffirmé leur profonde préoccupation à l'égard de la crise qu'a engendrée l'intervention militaire de l'Union soviétique en Afghanistan, intervention qui constitue une violation grave des principes qui régissent les relations internationales et sont consacrés dans la Charte des Nations Unies.

Ils ont souligné le caractère inacceptable des explications fournies par l'Union soviétique pour justifier son intervention en Afghanistan. Celle-ci constitue à leurs yeux une ingérence flagrante dans les affaires intérieures d'un pays non aligné du monde islamique, ainsi qu'une menace pour la paix, la sécurité et la stabilité de la région, y compris le sous-continent indien, le Moyen-Orient et le monde arabe.

C'est avec une grande préoccupation que les ministres des affaires étrangères des neuf Etats membres de la Communauté européenne ont pris acte de ce que l'Union soviétique, malgré les protestations presque universelles contre son intervention militaire, a opposé son veto à une résolution sur la crise afghane parrainée par des pays non alignés et appuyée par une large majorité de membres du Conseil de sécurité.

Ils invitent instamment l'Union soviétique à agir conformément à la résolution sur la crise afghane approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies à une écrasante majorité, résolution qui appelle au retrait immédiat et inconditionnel de toutes les troupes étrangères d'Afghanistan.

Les neuf Etats membres de la Communauté européenne ont constamment déployé leurs efforts en faveur de la détente, et ils demeurent convaincus que ce processus est de l'intérêt de tous les membres de la communauté internationale. Ils sont néanmoins persuadés que la détente est indivisible et a une dimension globale. C'est pourquoi ils insistent auprès de l'Union soviétique pour que celle-ci, se conformant aux normes et aux principes de la Charte des Nations Unies, permette au peuple afghan de déterminer lui-même son avenir sans ingérence étrangère.

En formulant leur position sur cette question importante, les ministres des affaires étrangères des Etats membres de la Communauté européenne sont également pleinement conscients des souffrances supportées du fait de la crise par le peuple afghan dans son ensemble, et notamment par les Afghans qui sont contraints de quitter leur pays."

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur

Représentant permanent de l'Italie
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Umberto LA ROCCA